

AUTORISATION DE FAIRE USAGE DU TITRE DE PSYCHOTHERAPEUTE

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie

- Vu** la loi 2004-806 du 9 août 2004 modifiée relative à la politique de santé publique, notamment son article 52 ;
- Vu** la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;
- Vu** l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;
- Vu** le décret 90-255 du 22 mars 1990 modifié fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue ;
- Vu** le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret 2010-534 du 20 mai 2010 modifié relatif à l'usage du titre de psychothérapeute ;
- Vu** le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;
- Vu** le décret n°2016-1264 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Occitanie ;
- Vu** le décret du 24 octobre 2018 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé d'Occitanie-M. Pierre RICORDEAU à compter du 5 novembre 2018 ;
- Vu** l'arrêté du 9 juin 2010 relatif aux demandes d'inscription au registre national des psychothérapeutes ;
- Vu** l'arrêté du 23 décembre 2015 fixant le siège de l'agence régionale de santé constituée dans la région provisoirement dénommée Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;
- Vu** la décision ARS Occitanie 2018-2436 du 11 juin 2018 portant nomination de Monsieur Pascal DURAND en qualité de Directeur du Premier Recours ;
- Vu** la décision ARS Occitanie n° 2020-0036 du 10 janvier 2020 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de Santé Occitanie ;

Considérant la demande d'user du titre de psychothérapeute de l'intéressé(e) réceptionnée en date du 20/05/2020.

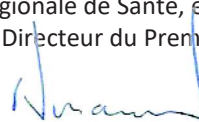
Autorise

Monsieur CHABERT Jean
Né (e) le 03/01/1961 à BRON (069)
Demeurant : 7 chemin de Blazy - lotissement Julia 82000 MONTAUBAN

à faire usage du titre de psychothérapeute.

Fait à Montpellier, le 26/05/2020

Pour le Directeur Général de l'Agence
Régionale de Santé, et par délégation,
Le Directeur du Premier Recours,



Pascal DURAND